

**COMMUNE DE FLAVIAC - ARDECHE -**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 17 novembre 2014 à 20 heures**

Le 17 novembre deux mil quatorze à 20 heures,  
Le conseil Municipal de la commune de FLAVIAC dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gérard Béal, Maire, en session ordinaire.

Convocation : 13/11/14		<b>Présents</b> : AUDINOS Maryvonne, BÉAL Gérard, CHAMP Luc,
Membres en exercice :	15	CONSTANT Michel, HILAIRE Valérie, MALEGUE Claude, MARCHOIS
Membres présents :	14	Fabrice, , PERRET Didier, QUATREMERE Gilles, RICHARD Evelyne,
Nombre de votants :	15	RUBINI Morgane , STABLO Marielle, TONKENS Gerben, VICENTE

Georges.  
**Absent(e)s excusé(e)s** : MARTIN Aline

**Pouvoir(s)** : MARTIN Aline à HILAIRE Valérie

**Secrétaire de Séance** : CONSTANT Michel

**Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal :**

Après discussion et délibération, le compte rendu du Conseil Municipal du 15/09/2014 est adopté à l'unanimité.

**Taxe d'aménagement** : Monsieur le Maire rappelle les modalités d'application de la taxe d'aménagement (Ex TLE) instaurée depuis le 1<sup>er</sup> mars 2012 et qui arrive à son terme le 31 décembre 2014.

Il invite l'assemblée à se prononcer sur les nouvelles conditions à fixer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité décide de maintenir le taux de la taxe à 3% sur l'ensemble du territoire et d'exonérer les constructions à usage d'habitations principales financées à l'aide du Prêt à Taux Zéro renforcé (PTZ+) conformément aux articles L.331-9 et R.331-4 à R.331-6 du code de l'urbanisme.

**Décisions modificatives** : Monsieur le Maire donne lecture des deux décisions modificatives qui sont adoptées à l'unanimité.

**Intempéries – demande de subvention** : Monsieur le Maire rappelle que les intempéries de ces derniers mois ont causés des dégâts sur la commune et notamment au Pont de la Courtasse dont le chiffrage s'élève à 32 000 € HT. Il propose de solliciter une subvention auprès de l'État. Le conseil unanime charge Monsieur le Maire des démarches.

**Numérotation des rues et géolocalisation** : Monsieur le Maire rappelle l'intérêt de procéder à la numérotation des rues afin de permettre un repérage plus rapide des maisons par les services de secours, de La Poste ou de toute autre personne. Le conseil approuve à l'unanimité ce projet et charge Monsieur Maire de l'opération.

**Adhésion au service ADS de la CAPCA** : Monsieur le Maire rappelle l'arrêt de l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme, ...) par les services de l'État à compter de 2015 et informe de la création d'un service instructeur au sein de la CAPCA : le service **A**pplication de **D**roits du **S**ol (**ADS**).

Après délibération, le conseil accepte à l'unanimité l'adhésion de la commune à ce service à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**Achat immeuble Chabanne** : Monsieur le Maire rappelle à l'assemble qu'après consultation des associations locales pour recenser leurs besoins, il paraît opportun de se porter acquéreur du local, propriété de M. Chabanne afin d'y créer une salle dédiée aux réunions et manifestations associatives.

Après délibération, le conseil unanime accepte l'achat de l'immeuble CHABANNE consenti au prix de 40 000 € et charge monsieur le maire de la signature de l'acte.

Monsieur Gerben TONKENS quitte la séance pour raisons personnelles

**Demande d'Arrêt TER quartier Paradis :**

Suite à la décision par la Région de supprimer l'arrêt TER sis au quartier Blanc, Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de transfert de cet arrêt avait été formulée lors de la réunion du comité de lignes et appuyée par une pétition.

Le conseil unanime, prend acte de la suppression d'arrêt TER à Blanc mais demande qu'un nouvel arrêt soit créé au quartier Paradis afin de répondre à un besoin évident des usagers.

**Questions diverses :**

- Travaux Pont de Mûre : Une subvention exceptionnelle de 15 000 € vient d'être allouée.
- Commerce ambulant - camion pizza : une autorisation de vente vient d'être délivrée. Le véhicule sera stationné Place Jean Jaurès, les mardis de 18h à 22h.
- CCAS : la prochaine réunion se tiendra le 5 décembre à 17h30.
- Présentation de l'étude agricole le jeudi 4 décembre à 18h00.
- Réception des nouveaux arrivants : une réception sera organisée le 20 décembre afin d'accueillir les personnes nouvellement domiciliées sur la commune.
- Conseils d'écoles : un compte rendu sera fait lors du prochain conseil municipal par Mme Valérie Hilaire.
- CAPCA :
  - o Monsieur Gilles Quatremère relate les difficultés rencontrées pour l'évaluation des compensations aux communes des charges transférées à la CAPCA et à la mise en place des différentes compétences
  - o Monsieur Fabrice Marchois fait un compte rendu de la réunion de la commission « service à la personne »
- Défi famille à énergie positive : Mme Evelynne Richard annonce l'arrêt du défi famille par manque de participant.
- Éclairage public : M. Michel Constant propose que soit étudiée la possibilité de réduire l'éclairage public. Une réflexion sera menée.
- Bibliothèque : Mme Claude Malègue informe du projet de mise en réseau de plusieurs bibliothèques évoqué lors de la réunion avec la médiathèque de Privas.

La séance est levée à 22h10

Gérard Béal,  
Maire de Flaviac

Michel Constant,  
Secrétaire